



# SERVICES SOCIAUX



Ce profil a pour but d'offrir aux membres du SCFP des renseignements de base sur le secteur dans lequel ils travaillent, et ce, dans une perspective nationale. Vous trouverez tous nos profils sectoriels et de plus amples renseignements sur le site [scfp.ca](http://scfp.ca).

Les membres du SCFP œuvrant dans le secteur des services sociaux fournissent toute une gamme de services aux personnes les plus vulnérables et marginalisées. Ils aident notamment les femmes et les enfants à fuir la violence conjugale. Ils œuvrent auprès d'adultes ayant une déficience intellectuelle. Ils protègent les enfants contre la négligence et la maltraitance. Ils conseillent les chômeurs. Ils administrent l'aide sociale. Ils travaillent dans les refuges et sensibilisent les gens au VIH/sida. Ils travaillent pour des employeurs de toute sorte, allant de petits organismes communautaires aux agences gouvernementales et aux municipalités. Le SCFP travaille avec les personnes qui profitent de nos services, leurs familles et les organismes qui leur viennent en aide afin d'améliorer les services et d'accroître leur financement

Les femmes représentent environ 85 pour cent de la main-d'œuvre dans le secteur des services sociaux. Le travail est confié de plus en plus à des employés temporaires, contractuels, occasionnels ou à temps partiel. Le SCFP est le deuxième syndicat en importance dans ce secteur. Il représente 27 pour cent de tous les syndiqués des services sociaux au pays. Le Syndicat national des employés généraux du secteur public (SNEGSP) représente pour sa part 34 pour cent de cette main-d'œuvre.



## Quelques chiffres :

- 50 200 membres
- 524 unités de négociation

En plus, nous avons des membres qui appartiennent à de grandes sections locales présentes dans d'autres secteurs, comme les municipalités, l'éducation et la santé. Par exemple, en Ontario, les personnes qui s'occupent de l'aide sociale travaillent pour les municipalités.

**2 FINANCEMENT**  
Le gel des dépenses et les compressions malmènent les services.

**2 PRIVATISATION**  
Le secteur est menacé par des stratagèmes visant à réaliser des profits avec la prestation des services.

**3 NÉGOCIATIONS**  
Les travailleurs composent avec un climat de négociation difficile.

**3 RÉUSSITES**  
Nos membres se mobilisent pour enregistrer des gains.

### Financement et gouvernance

Les syndiqués du SFCP qui œuvrent dans le secteur des services sociaux travaillent pour un organisme sans but lucratif ou une administration municipale. Les organismes touchent des subventions de diverses sources : un ou plusieurs niveaux de gouvernements, dons d'entreprises et de particuliers, Centraide ou leurs propres activités de financement. Certains organismes, comme les sociétés d'aide à l'enfance ontariennes, offrent des services prescrits par la loi et sont subventionnés à cent pour cent par le gouvernement provincial. D'autres agences ont plusieurs sources de financement. Les municipalités qui fournissent des services sociaux ont souvent des ententes de partage des coûts avec le provincial.

Ces dernières années, plusieurs gouvernements ont réduit ou plafonné leurs dépenses dans les services sociaux, ce qui exerce une grande pression sur le secteur. Le sous-financement chronique a entraîné de vastes réorganisations : fusions d'organismes, compressions et élimination de programmes, transfert de programmes aux gouvernements inférieurs, précarisation des emplois, augmentation de la charge de travail et difficulté de faire des gains lors des négociations collectives.

En plus des licenciements et des fermetures, le sous-financement entraîne un grave problème de surmenage pour le personnel demeurant en poste. Ces travailleurs doivent s'occuper d'un plus grand nombre de personnes. Ils n'ont personne pour prendre le relais lorsqu'ils partent en vacances ou en congé. Ils voient leurs tâches administratives augmenter sans arrêt. Tout cela ajoute à leur stress et détériore leurs conditions de santé-sécurité.

Les obligations à impact social (OIS) constituent une nouvelle forme de privatisation.

Ces dernières années, plusieurs gouvernements ont réduit leurs dépenses dans les services sociaux, ce qui exerce une grave pression sur le secteur.

### Privatisation

Fragilisés par plus de dix ans de compressions de la part des gouvernements, les services sociaux sont de plus en plus confrontés à la privatisation, qu'elle se fasse ouvertement ou en catimini.

Les obligations à impact social (OIS) constituent une nouvelle forme de privatisation. Cette approche d'investissement reposant sur le marché permet au secteur privé de profiter de la prestation des services sociaux. Dans ce modèle, le secteur privé finance un organisme pour lui permettre de fournir des services sociaux. Si les cibles prédéterminées sont atteintes, le gouvernement verse aux investisseurs un profit pouvant atteindre 14 pour cent de l'investissement. Or, avec ce modèle, les gouvernements sous-traitent au privé le contrôle du financement, de la prestation des services et des évaluations de suivi.

La Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Québec et le Nouveau-Brunswick envisagent de recourir aux OIS pour certains services

sociaux comme la réadaptation des prisonniers, l'intervention auprès des jeunes contrevenants, le traitement de l'asthme et les problématiques touchant les Autochtones. La Saskatchewan a déjà créé un refuge pour mères monoparentales et leurs enfants avec ce modèle et elle étudie d'autres projets. Enfin, le gouvernement fédéral participe à une OIS dans le domaine de la formation professionnelle. D'ailleurs, on s'attend à ce que les frais fixes et les profits accaparent 60 pour cent du financement.

Le financement direct versé aux usagers des services sociaux, ou « bon d'échange », constitue une autre forme de privatisation insidieuse. Dans ce modèle, les gouvernements donnent de l'argent directement aux parents, aux familles ou aux personnes pour qu'ils achètent eux-mêmes les services sociaux dont ils ont besoin. Par exemple, en Ontario, parents et familles reçoivent de l'argent pour acheter les services et l'aide dont ont besoin leurs proches qui ont une déficience intellectuelle. Les gouvernements prétendent vouloir permettre aux familles de choisir, mais en pratique cette approche à la pièce affaiblit l'ensemble

du système en fragmentant les services, en rognant les conditions de travail et les salaires, en plus de faire perdurer le sous-financement chronique dans le secteur. Ce modèle n'aide en rien à assurer la disponibilité et l'accessibilité des services. Par contre, il encourage la création de services à but lucratif.

Depuis plus de dix ans, les partenariats public-privé (PPP) gagnent du terrain dans le secteur des services sociaux. En 2002, le gouvernement de la Colombie-Britannique a conclu un PPP avec une société à but lucratif de l'Arizona pour la prestation des services d'aide à l'emploi aux prestataires de l'aide sociale. Le gouvernement ontarien a utilisé un service semblable, JobsNow, sous forme de projet pilote, de 2005 à 2006. Une étude indépendante est arrivée à la conclusion que JobsNow n'offrait aucun avantage en matière d'économie ou d'efficacité. L'Ontario a donc mis fin au projet pilote. La Colombie-Britannique, elle, garde le cap.

Un dernier modèle ouvre la porte à la privatisation : l'appel d'offres. Il impose un modèle de marché aux organismes communautaires de services sociaux. Par exemple, en Alberta, où l'on a adopté ce modèle, les subventions pour la prestation de programmes sociaux préventifs sont accordées par voie d'appel d'offres, c'est-à-dire que les propositions des organismes sont étudiées et notées selon des lignes directrices et une évaluation des besoins de la communauté. Cette approche met les organismes sans but lucratif en concurrence entre eux et avec les exploitants privés pour les employés, les bénévoles et le peu de subventions disponibles.

### NÉGOCIATIONS

Dans le secteur des services sociaux du SCFP, les négociations se font localement, de façon coordonnée ou centralisée. Au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba et en Alberta, il n'y a que des négociations locales, tandis que certaines sections locales de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Ontario et de la Saskatchewan ont recours à la négociation coordonnée. En Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario, il existe des accords de négociation centralisée.

En Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Ontario, les attaques gouvernementales contre la négociation collective et l'arbitrage des différends entraînent des complications dans le secteur. Le gel des salaires, les lois de retour au travail, l'arbitrage forcé et l'élargissement des services essentiels, des mesures qui attaquent les droits des travailleurs, ont instauré un climat de négociation difficile.

Certains sous-secteurs ont réussi à négocier des améliorations à la charge de travail. En Ontario, par exemple, plusieurs sections locales dans le domaine de la protection de l'enfance disposent maintenant d'une clause sur la charge de travail, résultat d'une négociation coordonnée.

### RÉGIMES DE RETRAITE

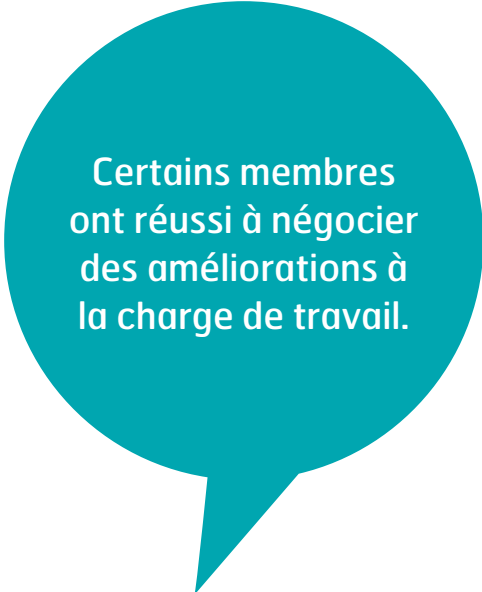
Il y a plusieurs types de régimes de retraite dans le secteur des services sociaux : des régimes municipaux (les travailleurs sociaux de la Colombie-Britannique, les employés municipaux et des Sociétés d'aide à l'enfance en Ontario), de grands régimes de retraite (Healthcare of Ontario Pension Plan), le Régime de retraite multisecteur

(RRMS) et des REER collectifs. Plus de 75 pour cent des sections locales du secteur ont un régime de retraite et plus de la moitié de ces régimes sont à prestations déterminées. Le SCFP a réussi à faire adopter le RRMS dans de nombreux petits milieux de travail. Par exemple, grâce à la négociation coordonnée, les membres de 86 pour cent des unités de négociation dans le domaine des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle cotisent maintenant au RRMS. De nombreux travailleurs dans ce secteur n'ont toutefois pas de régime de retraite.

### Des réussites

Les pressions politiques du SCFP, les liens forts qu'il entretient avec ses alliés et sa capacité de mobilisation sur le terrain ont permis aux travailleurs du secteur des services sociaux de réaliser des gains.

Après quatre mois de moyens de pression et un vote de grève, le secteur des services sociaux communautaires de la Colombie-Britannique a signé une convention collective de cinq ans qui prévoit des réajustements et des augmentations salariales allant jusqu'à 11,5 pour cent. Le SCFP-



Certains membres ont réussi à négocier des améliorations à la charge de travail.

Colombie-Britannique s'est impliqué au sein du BC Community Living Action Group (BC-CLAG), un réseau de prestataires, de familles, d'employés de soutien et d'organismes œuvrant auprès des adultes ayant un handicap. Pendant les négociations, le BC-CLAG a organisé des assemblées populaires et des conférences de presse, en plus de publier des communiqués. Nos membres ont aussi organisé une grève tournante à l'échelle provinciale. Cette mobilisation tous azimuts a permis aux travailleurs d'attirer l'attention sur la crise des services sociaux communautaires et d'enregistrer des gains.

La quasi-fermeture pour manque de fonds de la Bryony House, une maison de transition de Halifax, illustre bien l'ampleur de la crise qui frappe le secteur. Nos membres ont collaboré avec l'Alliance de la fonction publique du Canada, la Fédération du travail et l'Association des maisons de transition de la Nouvelle-Écosse afin de sensibiliser la population à l'étendue des problèmes qu'entraîne l'absence de financement stable. En plus des fermetures d'établissement et de la dotation en personnel insuffisante, la direction avait demandé aux employés de tenir des activités de financement pour aider à payer les repas et l'essence et même d'assumer eux-mêmes des frais supplémentaires. La campagne syndicale a permis d'ajouter 500 000 dollars au budget provincial consacré aux maisons de transition.

**Nos membres ontariens et manitobains des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ont obtenu des augmentations de salaire essentielles.**

Nos membres ontariens et manitobains offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ont fait campagne pour obtenir des augmentations de salaire essentielles. En 2014, le gouvernement ontarien a accordé aux employés de première ligne de ces services une somme de 200 millions de dollars sur trois ans. Quant au gouvernement manitobain, il va consacrer six millions de dollars sur trois ans aux employés de soutien.

Ces injections d'argent, on ne les aurait jamais eues sans les pressions constantes et concertées exercées par les membres du SCFP. Au Manitoba, nos membres ont organisé des piquets d'information et des

**Ces injections d'argent, on ne les aurait jamais eues sans les pressions constantes et concertées exercées par les membres du SCFP.**

manifestations devant les bureaux du ministère de la Famille et du Logement. Le gouvernement a fait son annonce à la veille du déclenchement d'une grève des membres de la section locale 3085 à Selkirk. Pour mettre de la pression sur le gouvernement ontarien, nos membres ont invité les députés provinciaux à visiter leurs lieux de travail. Ils ont aussi pris la parole devant les comités parlementaires et participé à une négociation coordonnée.

### Visitez le [scfp.ca](http://scfp.ca) : des ressources pour nos membres

- Plus d'information sur votre secteur • Des outils pour vous aider, vous et votre section locale
- Des exemples de réussite de partout au pays • Et beaucoup plus!